

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 04 février 2025

CA 2025 - 01 : Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni le mardi 04 février 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
M. Didier GARNIER
M. Marc GUERRINI
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Karine DORANGE

M. François BELHOMME
M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Bertrand MASSOT
Mme Elisabeth FROMONT
M. Stéphane LEMOINE
M. Olivier HOUDY
M. Pierre SANIER
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
Mme Isabelle CALLARD, adjointe au payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir
M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental représenté par Mme Isabelle CALLARD

Etaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Capitaine Thierry BOURGEVIN.

Excusé(s) : David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Lieutenant Sylvain ESNALUT, Adjudant Dominique GUILMIN, référents sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L1612-4, L3241-1 et L3312-7.

028-282800366-20250204-CA_2024_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025
Publication : 10/02/2025

Considérant que le conseil d'administration s'est réuni le 17 décembre 2024 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Pour l'ensemble des participants

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un procès-verbal.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 17 décembre 2024.

Pour : unanimité
Contre : /
Abstention : /